

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de conduire et d'utiliser, en sécurité, une grue à tour suivant la réglementation en vigueur (Recommandation R487)

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

Le formateur évaluera les connaissances et le savoir-faire, à l'issue de la formation, dans le but de délivrer une attestation de compétence, selon réussite aux épreuves de tests théorique et pratique de la catégorie correspondante, nécessaire au chef d'entreprise afin d'autoriser ses salariés à conduire et utiliser une grue à tour.

Rappel : « *Tout travailleur amené à utiliser une grue à tour doit avoir reçu une formation adéquate (art.R.4323.55 du code du travail) et doit être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur (art.R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998* ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Identifier les différents acteurs et leurs rôles.
- Connaître la technologie et la stabilité des grues à tour.
- Exploiter les grues à tour.
- Connaître et appliquer les règles de manœuvre applicables aux grues à tour.
- Utiliser, en sécurité, une grue à tour.

PUBLIC VISÉ

Toute personne qui est amené, dans le cadre de son travail, à devoir utiliser des grues à tour pour effectuer ses travaux.

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir).

PRÉ REQUIS

- Comprendre la langue française.
- Être âgé, au minimum, de 18 ans.
- Bénéficier d'une aptitude médicale correspondante sans contre-indication au travail en hauteur.
- Posséder les EPI (casque, chaussures de sécurité, protections auditives, harnais, tenue de travail adaptée, vêtement de signalisation (fluorescent), gants, baudrier.

INTERVENANTS

Formateurs professionnels expérimentés justifiant d'une solide expérience dans le domaine.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences.
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques
- Méthode participative et active.

	FICHE PROGRAMME	
	GRUES A TOUR AUTORISATION DE CONDUITE Au sens de la R487	
	P2/2	

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer – Rendre compte.
- Implantation et installation de la grue.
- Conduite en sécurité.
- Caractéristiques d'exploitation.
- Règles d'exploitation.
- Contrôles et vérifications périodiques.
- Prise de poste, exploitation, fin de poste.
- Règles et mode d'élingages.
- Les dangers du courant électrique.
- Les équipements de protections individuels de sécurité.
- Autorisation et dispositions légales lors d'installation des grues.
- Le survol des espaces.
- Mise en application pratique sur site.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation sommative des acquis théoriques en fin de formation.
- Evaluation formative (tout au long de la formation) des acquis pratiques.

Délivrance, selon réussite aux épreuves évaluatives, d'une attestation de compétences validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

Pour la partie théorique

- Salle pouvant accueillir les stagiaires.
- Table, chaises, électricité.

- WC.
- Eau potable à disposition des apprenants.

Pour la partie pratique

- Site pratique accessible et conforme à l'utilisation et la conduite des grues à tour (au sens de la R487).

- Mise à disposition d'une grue à tour de la catégorie correspondante avec documents à jour (VGP, carnet de maintenance...).
- EPI.

DURÉE

- La durée de la formation sera adaptée à l'expérience du stagiaire et au nombre de catégories à passer.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, articles de journaux, recommandation, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants.
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Matériels de signalisation...
- Feuilles d'émargement, attestations de présence...

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique dans l'entreprise ou sur chantier.
- Formation pratique dans l'entreprise ou sur chantier.

ACTIVITES PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.
- Mises en situation.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ENCADRANT LA FORMATION

Madame ORHON Evelyne (Tél : 06.34.21.58.26).